

Assurance Vie privée

Document d'information sur le produit d'assurance

MAAF Assurances SA

France - RCS Niort 542 073 580



TEMPO HABITATION

Ce document d'information présente un résumé des principales garanties et exclusions du produit et ne prend pas en compte vos besoins et demandes spécifiques. Vous trouverez l'information complète sur ce produit dans la documentation précontractuelle et contractuelle.

De quel type d'assurance s'agit-il ?

Ce contrat d'assurance vous permet de couvrir votre responsabilité civile pour les dommages que vous ou les membres de votre famille vivant sous votre toit, peuvent causer à un tiers.



Qu'est-ce qui est assuré ?

Vous et les personnes vivant habituellement dans votre habitation (vous, votre conjoint, vos enfants et toute autre personne).

Les garanties de base :

- ✓ **Responsabilité civile vie privée** avec un plafond de 20 000 000 €.
- ✓ **Défense et recours suite à accident** avec un plafond de 20 000 €.
- ✓ **Responsabilité location occasionnelle** avec un plafond de 5 000 000 €.
- ✓ **Assistance aux personnes.**
- ✓ **Renseignements juridiques.**

Les garanties optionnelles :

Dommages en tous lieux (appareils nomades, matériel de sport et de loisirs et garantie annulation de voyages).



Qu'est-ce qui n'est pas assuré ?

- ✗ L'exercice d'une activité professionnelle.
- ✗ La pratique de la chasse (sauf chasse sous-marine).



Y a-t-il des exclusions à la couverture ?

Les principales exclusions :

- ! **Les dommages causés par la faute intentionnelle ou dolosive de l'assuré.**
- ! **Les dommages causés ou subis par un véhicule terrestre à moteur, ses remorques, semi-remorques et appareils terrestres attelés.**
- ! **Toute activité sportive exercée dans un club ou une association affilié à une fédération qui a assuré ses adhérents.**

Les principales restrictions :

- ! Une somme peut rester à votre charge (franchise) notamment pour les garanties Responsabilité civile et Dommages en tous lieux.



Où suis-je couvert(e) ?

- ✓ Monde entier pour la Responsabilité civile privée, la Défense (si séjour de 3 mois maximum. Sans limitation de durée en France) et l'Assistance aux personnes (séjour privé d'un an maximum. Sans limitation de durée en France).
- ✓ Espace Economique Européen, Suisse, Monaco, Andorre, Saint-Marin, Vatican pour la Responsabilité location occasionnelle, et le Recours (séjour de 3 mois maximum. Sans limitation de durée en France).



Quelles sont mes obligations ?

Sous peine de nullité du contrat d'assurance ou de non-garantie, vous devez :

À la souscription du contrat : répondre avec exactitude et sincérité à toutes les questions qui sont posées et fournir les justificatifs demandés.

En cours de contrat : nous déclarer les circonstances nouvelles qui modifient les informations fournies lors de la souscription.

À la souscription et à chaque renouvellement : régler votre cotisation aux dates convenues.

En cas de sinistre : nous le déclarer dès que vous en avez connaissance et au plus tard dans le délai fixé par le contrat.



Quand et comment effectuer les paiements ?

La cotisation peut être réglée en paiement annuel, semestriel, trimestriel ou mensuel (10 ou 12 fois) par chèque, prélèvement automatique, carte bancaire.



Quand commence la couverture et quand prend-elle fin ?

Les garanties prennent effet à compter de la date mentionnée sur les conditions particulières.

Le contrat est conclu jusqu'au 31 décembre de l'année de souscription avec tacite reconduction annuelle, ce qui signifie qu'il est automatiquement renouvelé à l'échéance (la date d'échéance est le 1er janvier à 00h00).



Comment puis-je résilier le contrat ?

Vous pouvez résilier votre contrat dans les cas prévus par la réglementation et par les conditions générales, notamment à certaines périodes de la vie du contrat (à l'échéance annuelle, à tout moment à l'expiration d'un délai d'un an à compter de la souscription pour les personnes physiques...) et lors de la survenance de certains événements (votre changement de domicile, de profession...).

La résiliation de votre contrat doit nous être notifiée par déclaration auprès de nos conseillers (en agence ou par téléphone) ou par lettre ou support durable (e-mail, espace client sur maaf.fr et sur l'application mobile MAAF & Moi).

MAAF Assurances SA

Société anonyme au capital de 160 000 000 euros entièrement versé
Entreprise régie par le code des assurances - RCS Niort 542 073 580 - code APE 6512 Z
N° TVA intracommunautaire : FR 38 542 073 580

Siège social : Chaban - 79180 CHAURAY - Adresse : Chauray - 79036 NIORT Cedex 9 - maaf.fr